

Citoyenneté et République

Entretien réalisé par Hervé Garnier, Grand Maître adjoint du Grand Orient de France (GODF) pour la revue *Unité Laïque*.

Hervé Garnier : si je vous dis universalisme ?

Pierre Ouzoulias : « Il n’y a plus ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme », Paul, *Épître aux Galates* (3, 28). Il peut être curieux, pour l’athée que je suis, de répondre à votre question par une citation des Évangiles ! Toutefois, dans le champ du politique, cette référence n’est pas originale. Pierre Leroux, théoricien précoce du socialisme républicain, considérait que Jésus dans la pensée de Paul était « l’Humanité vivant dans tous ses membres ». Plus près de nous, Alain Badiou l’a pensé fondateur de l’universalisme parce qu’il voulait arracher le sujet à l’oppression de sa communauté, religieuse pour les Juifs, sociale pour les esclaves, et de genre pour les femmes. Paul s’exprime au milieu du I^{er} siècle, à une époque où les esclaves sont présents partout en grande masse. Leur captivité est souvent la conséquence ou la cause des guerres de conquête menées par Rome. Les campagnes de César en Gaule ont réduit en esclavage des milliers de Gaulois ! Dans cet ensemble qui est appelé l’empire romain, la citoyenneté est un privilège accordé à très peu de personnes et la participation effective aux affaires de la *Res publica* est réservée à une élite encore plus restreinte.

Néanmoins, l’esclavage ne cesse pas avec la reconnaissance du christianisme comme religion officielle de l’empire et les femmes n’accèdent pas plus à la citoyenneté avec la conversion de Constantin ! Paul a rendu son esclave à Philémon et il faut attendre le concile de Vatican II pour que l’Église condamne officiellement toute forme de servitude !

Comme historien, j’observe avec un peu de perplexité cette longue et réversible conquête de l’universalité des droits. Je constate qu’elle est loin d’être réalisée en France et encore moins aboutie dans le reste du monde. Une République universelle et universaliste qui accorderait à tous les humains de cette planète les mêmes droits demeure pour moi un horizon d’attente essentiel et une utopie mobilisatrice.

H.G. : Y a-t-il un universalisme républicain ?

P.O. : La République est universaliste par essence parce qu’elle reconnaît en chaque individu un citoyen disposant, sans entrave, de droits, mais lié à elle aussi par des devoirs.

C’est dans l’exercice complet de cette citoyenneté que se réalise l’universalisme, par l’égalité des droits. À l’inverse, l’universalisme républicain est empêché quand des pouvoirs ou des communautés s’interposent entre la République et le citoyen dans la possession de ses droits, ou quand elle ne lui assure pas les conditions matérielles d’exercice de son métier de citoyen.

C’est pour ces deux raisons qu’une République universelle ne peut être que laïque et sociale. Elle est laïque parce qu’elle ne place rien au-dessus des lois que les citoyens se donnent pour organiser leur association en son sein et elle est sociale parce qu’elle se donne pour projet de réaliser l’égalité effective des droits entre les citoyens.

Aux droits garantis par la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen de 1789, il faut ajouter aujourd’hui le droit de se loger et de s’alimenter dignement, d’accéder à l’éducation, à la culture, etc. Je suis persuadé que les services publics sont les instruments de la réalisation de cette égalité effective des droits.

H.G. : L'universalisme est-il menacé ?

P.O. : Si je m'en tiens à ma définition, dans la République, l'universalisme est menacé quand l'appartenance à une communauté prime sur l'exercice direct de la citoyenneté, autrement dit, quand il est considéré que la reconnaissance officielle par l'État de l'appartenance à une communauté religieuse, culturelle ou linguistique est une condition à l'exercice de la citoyenneté. Mais il est aussi menacé quand l'effectivité de l'égalité des droits n'est plus assurée.

J'observe ainsi que l'expression égalité des chances remplace de plus en plus souvent, dans le discours politique, celle d'égalité des droits. Il y a dans l'égalité des chances une forme de renoncement à la reconnaissance des différences de conditions sociales qui met en péril la réalisation de l'égalité des droits.

Ne pas admettre, par exemple, que l'accès à l'enseignement dépend aussi de la condition sociale des familles revient à maintenir les élèves dans le déterminisme de celle-ci et donc à accepter que l'enseignement ne soit plus universaliste.

Cette menace peut être écartée par des réels projets qui conduisent à la définition d'un projet collectif qui s'appuie notamment sur trois thèmes qui me semblent essentiels :

- Les services publics, dont la refondation doit permettre de lutter contre le sentiment d'abandon vécu par nos concitoyens dans certaines communes et certains départements et la constitution de ghettos sociaux et communautaires qui les maintiennent dans leurs conditions de relégation et ne permettent pas leur participation pleine et entière à la vie démocratique du pays.

- L'éducation, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, afin que les jeunes acquièrent les outils qui les conduiront à :

- faire la différence entre ce qu'ils croient, et ce qu'ils savent ;

- se construire et prendre conscience du rôle de citoyen et citoyenne, libre et éclairé, qui sera le leur.

L'éducation ne doit pas être séparée de la dimension sociale de son exercice afin que tous les enfants aient réellement les mêmes droits de construire leur avenir. Encore une fois, j'oppose, dans ce domaine, le projet politique de l'égalité des droits à la promesse libérale de l'égalité des chances qui laisse croire aux jeunes qu'ils peuvent réussir la course comme les autres alors que, sur la ligne de départ, ils y participent avec le boulet au pied de leurs difficultés sociales.

- La citoyenneté par la participation effective de tout le peuple aux affaires de la Cité, à la République. Dans l'expression *res publica*, l'adjectif *publicus* désigne aussi en latin la propriété publique, les usages communs, la jouissance commune d'avantages.

La *Respublica* c'est la raison d'être du peuple, du *populus*, entendu comme l'union, au sein de la nation, de tous les citoyens qui ont le droit de vote, mais aussi ce qu'ils mettent en commun pour permettre à chacun d'entre eux de pouvoir exercer leur métier de citoyen. Le projet républicain ne peut donc dissocier son exigence démocratique de sa dimension sociale. Ainsi, pour paraphraser le titre d'une loi récente, on pourrait dire que le renforcement des principes de la République passe nécessairement par le renforcement des droits sociaux des citoyens.

C'est à cette condition que le républicanisme peut devenir une nouvelle utopie mobilisatrice de notre XXI^e siècle.